UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Etudiants paramédicaux :

Réinscription par le web

SOMMAIRE

- Informations générales
- Page d’informations avant l'application réinscription
- Ecrans de l’application
- Annexe : changement de mot de passe de l’ENT chaque année

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Vous avez déjà votre carte étudiant UM 24-25

L'application n'est pas compatible avec les smartphones et les tablettes.

Navigateurs à utiliser de préférence : MOZILLA, CHROME, SAFARI

- Vous n'avez pas de frais d'inscription à régler. (0€)
- Vous n'avez aucune pièce justificative à fournir.

⇒ La réinscription se fera par votre Espace Numérique de Travail (ENT) : https://ent.umontpellier.fr/

Votre identifiant est votre adresse mail étudiant au format de l'université : *prenom.nom@etu.umontpellier.fr*

- Si votre compte n'est pas validé, sur la page de connexion de l'ENT choisir 1ère connexion et laissez vous guider, vous recevrez sur l'adresse mail personnelle un lien pour valider votre compte (expéditeur « *ne_pas_repondre@umontpellier.fr* »)

- Vous avez perdu votre mot de passe sur la page de connexion de l'ENT choisissez « problème de connexion » et laissez vous guider vous recevrez sur l'adresse mail personnelle que vous avez renseigné, un nouveau lien pour changer votre mot de passe (expéditeur :« *ne_pas_repondre@umontpellier.fr* »).

- Vous avez perdu votre identifiant UM, contactez votre institut.

Votre institut vous informera des dates d'ouverture de l'application :

Au cours de la procédure, deux pdf vous seront proposés sur l'application :

- Un pdf récapitulatif des informations renseignées

- Un pdf qui valide votre inscription sur l'application et que vous pourrez également vous l'envoyer par mail.

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devrez sur le dernier écran cliquer sur le bouton *« cliquer pour VALIDER ».*

Processus de réinscription par le web

Vous êtes **inscrit** dans votre **institut** en **2025-2026** et vous étiez **inscrit** à l'**UM** en **2024-2025**

Réinscription en ligne

1/ Avoir activé votre compte informatique

2/ Avoir modifié votre mot de passe (si mail reçu vous le demandant)

3/ se munir de votre attestation CVEC 2025-2026 (sauf formation continue)

Connectez-vous à votre ENT

1/ Cliquez sur la vignette »Réinscription »

2/ Suivre le tutoriel (cf lien ci-dessous) afin de vous aider à compléter les informations

Application de Réinscription

1/ Compléter vos informations

2/ Télécharger les 2 PDF :

- Le récapitulatif d'inscription
- La confirmation d'inscription

3/ Cliquer sur « Terminer inscription administrative »

Pas besoin de rendez-vous

Sticker 2025-2026 remis par votre institut

A apposer sur ma carte étudiante pour la mettre à jour

Ou une nouvelle carte d'étudiant selon votre situation

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Connexion à l'ENT (passeport informatique validé)

L'adresse institutionnelle UM au format : **prenom.nom@etu.umontpellier.fr**

Accès à l'ENT UM :
https://ent.umontpellier.fr/

Choisir la vignette « Réinscription »

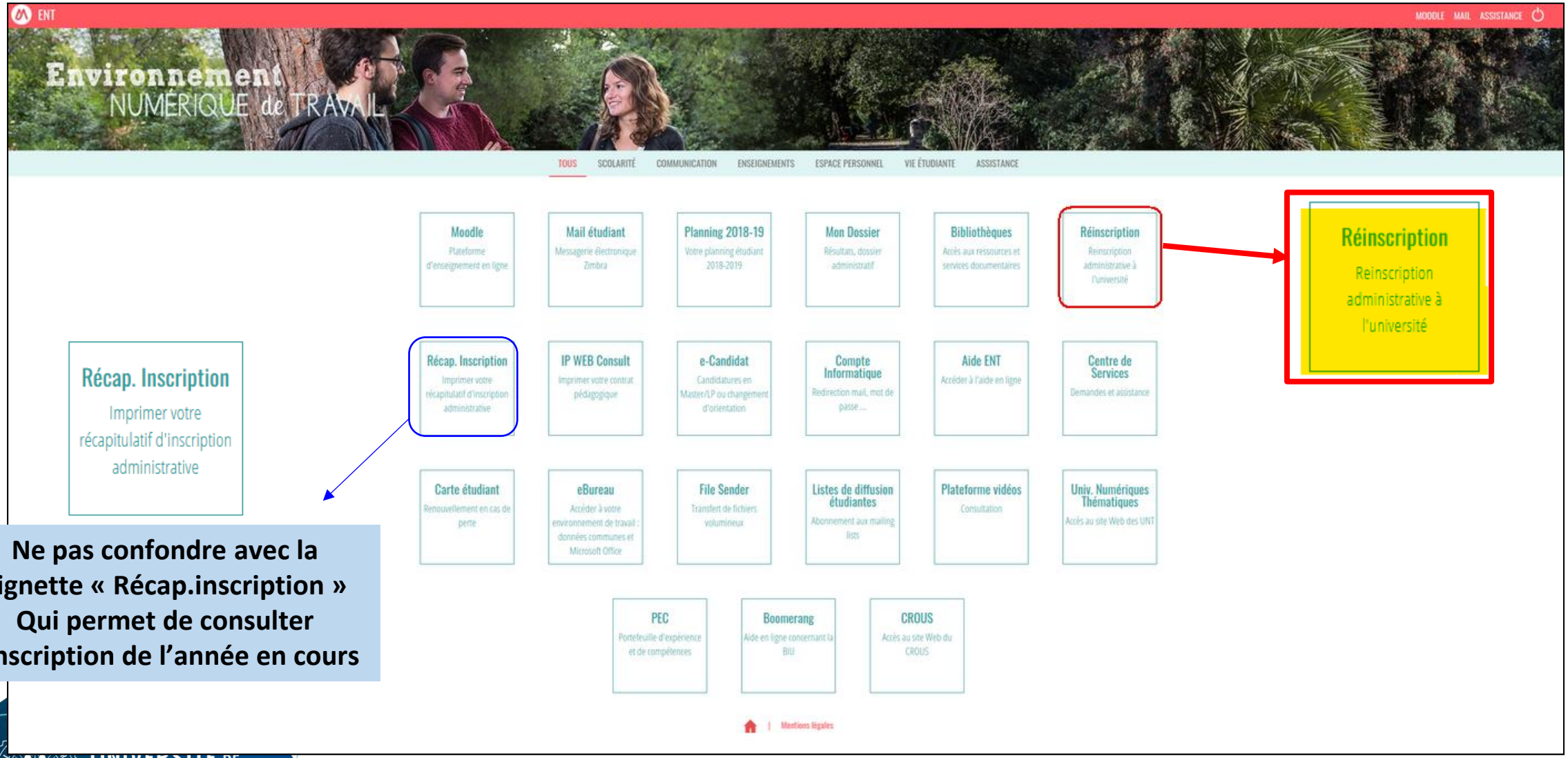

Ne pas confondre avec la vignette « Récap.inscription » Qui permet de consulter l'inscription de l'année en cours

Page d'informations

Vous n'avez aucun frais à payer

REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

VOUS ALLEZ RÉALISER VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

IMPORTANT : CAMPAGNE DE CHANGEMENT DE MOT DE PASSE

Afin de **renforcer la politique de sécurité informatique**, l'Université de Montpellier engage une campagne de changement de mot de passe **obligatoire** afin de mettre en application de nouvelles règles renforcées.
Cette procédure **est à réaliser au plus tôt** afin de conserver l'accès aux services numériques (Relevés de notes, réinscription, examens...)
Pour modifier votre mot de passe, nous vous demandons de vous connecter sur l'ENT, dans l'onglet **"ESPACE PERSONNEL"**, cliquer sur la vignette **" Compte informatique "** puis sur le bouton **"Changer votre mot de passe"**

Vous serez invité à paramétrer un nouveau mot de passe répondant aux nouvelles règles de sécurité.

Le mot de passe choisi doit être exclusivement réservé au compte informatique UM.

Vous êtes également invité à vérifier et si besoin actualiser votre mail de secours en cliquant sur la vignette "Modifier votre adresse mail de secours".

IMPORTANT : pour éviter que votre messagerie prenom.nom@etu.umontpellier.fr ne soit bloquée, répercutez immédiatement ce nouveau mot de passe sur vos téléphones portables, tablettes, client de messagerie...

Wifi EDUROAM : ce changement de mot de passe vous permettra également de retrouver les accès au wifi "eduroam". En cas de difficulté de connexion wifi, faire "oublier" le réseau "eduroam" et le paramétrer avec votre identifiant et le nouveau mot de passe.
Pour plus d'information vous pouvez consulter le site wifi de l'université.

1- CVEC : CONTRIBUTION DE LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

A l'attention des étudiants infirmiers, infirmiers anesthésistes, ergothérapeutes, manipulateurs radio, masseur kinésithérapeutes (instituts paramédicaux) :
Si le numéro d'attestation CVEC vous a été demandé lors de votre inscription dans votre institut de formation, alors vous devrez renseigner celui ci lors de votre inscription sur l'application.
Pour toute question relative à la démarche CVEC, merci de contacter votre institut de formation.

La CVEC est une contribution « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».
Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

Connecter vous dès à présent au site cvec.etudiant.gouv.fr pour prendre connaissance des démarches à effectuer AVANT de vous inscrire à l'UM.
- Étape 1 : Effectuer les démarches nécessaires via cvec.etudiant.gouv.fr (penser à vous munir au préalable de votre **numéro INE**)
- Étape 2 : Enregistrer votre attestation, elle vous sera demandée lors de votre inscription, que vous soyez exonéré ou non de la contribution : **l'attestation est obligatoire.**
- Étape 3 : Procéder à votre inscription ou réinscription selon les modalités mises en place dans votre composante.

Selon votre situation :
- soit il vous sera demandé de vous acquitter d'un montant forfaitaire de 103 euros
- soit vous serez exonéré.

Dans les deux cas, une attestation vous sera délivrée : sans elle, vous ne pouvez pas réaliser votre inscription administrative.

A noter :
- Si vous vous inscrivez au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, cette contribution n'est due que lors de la première inscription.
- Pour les étudiants non-boursiers, nous vous invitons à vous connecter dès à présent sur le site messervices.etudiant.gouv.fr afin de vous créer un compte et faciliter vos démarches.

Plus d'informations : etudiant.gouv.fr

2- PAIEMENT EN LIGNE - (HORS ENSCM)

A l'attention des étudiants infirmiers, infirmiers anesthésistes, ergothérapeutes, manipulateurs radio, masseur kinésithérapeutes (instituts paramédicaux) :
Si un paiement vous est demandé , merci de vous rapprocher de votre institut avant de poursuivre

Selon votre situation, le paiement en ligne peut vous être demandé, munissez-vous dès à présent d'une carte bancaire (VISA / Mastercard).
Les boursiers du crous sont exonérés des frais d'inscriptions.

Attention aux fausses demandes par mail de recouvrement des droits d'inscription. Assurez vous systématiquement que la demande provient du service comptable de l'Université et que cette demande est **justifiée** (vérifier sur votre compte bancaire : si le paiement de vos droits a déjà été effectué, ne pas tenir compte du mail) en cas de doute ne pas répondre au mail et contacter votre service de scolarité ou l'agence comptable.

3- FIN DE L'INSCRIPTION ET PIECES JUSTIFICATIVES

Votre inscription à l'établissement sera effective :
- quand le message **"Votre demande d'inscription a bien été prise en compte"** sera affiché à l'écran et
- **lorsque vous aurez transmis l'ensemble des pièces justificatives demandées sur l'application PJWEB disponible dans votre ENT.**

Attention, vous ne pourrez plus modifier les informations saisies dans l'application.

4- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous avez des questions ? N'hésiter pas à consulter la FAQ sur le site de l'UM https://www.umontpellier.fr/formation/admission-et-inscription/faq inscriptions à la rentrée de votre UFR/Ecole/Institut.

Se réinscrire en ligne | Trouver mon attestation CVEC

Message pour les étudiants concernés par la procédure de changement de mot de passe. Cf : annexe 1

Accès à l'application de réinscription en ligne

Accès direct sur le site de la CVEC

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Page d'accueil application Réinscription en ligne

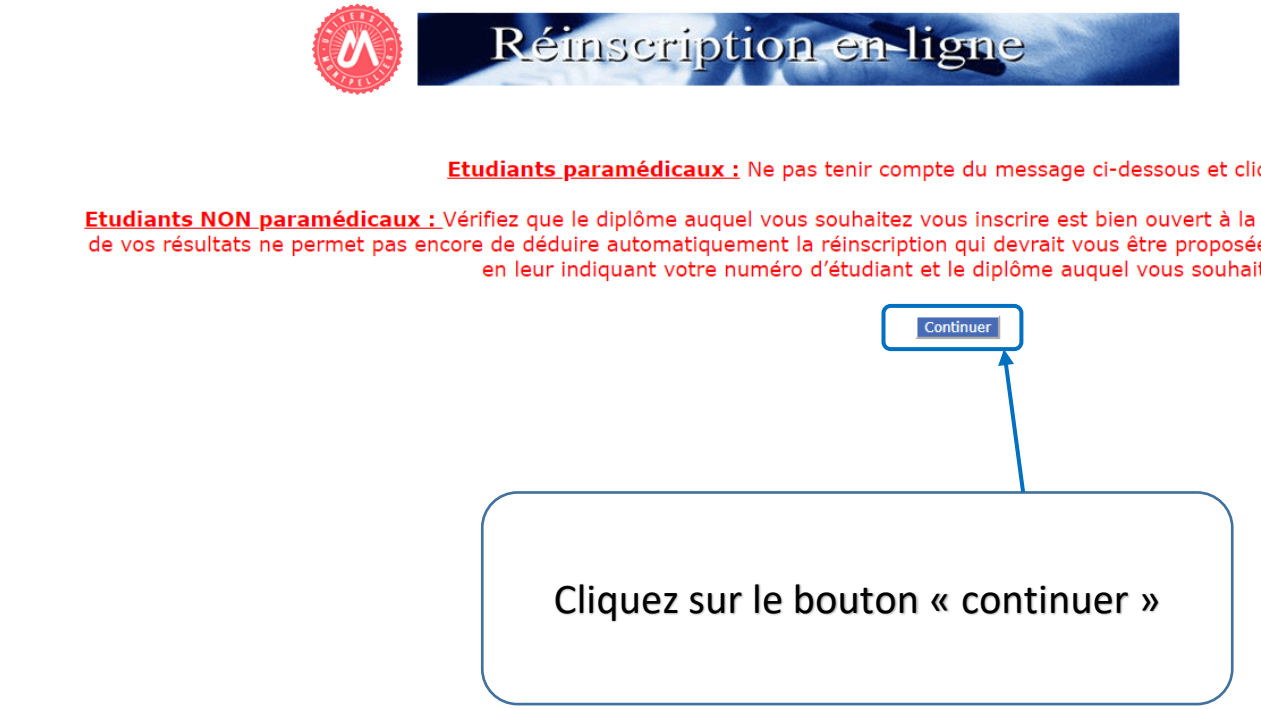

Choix de l'inscription

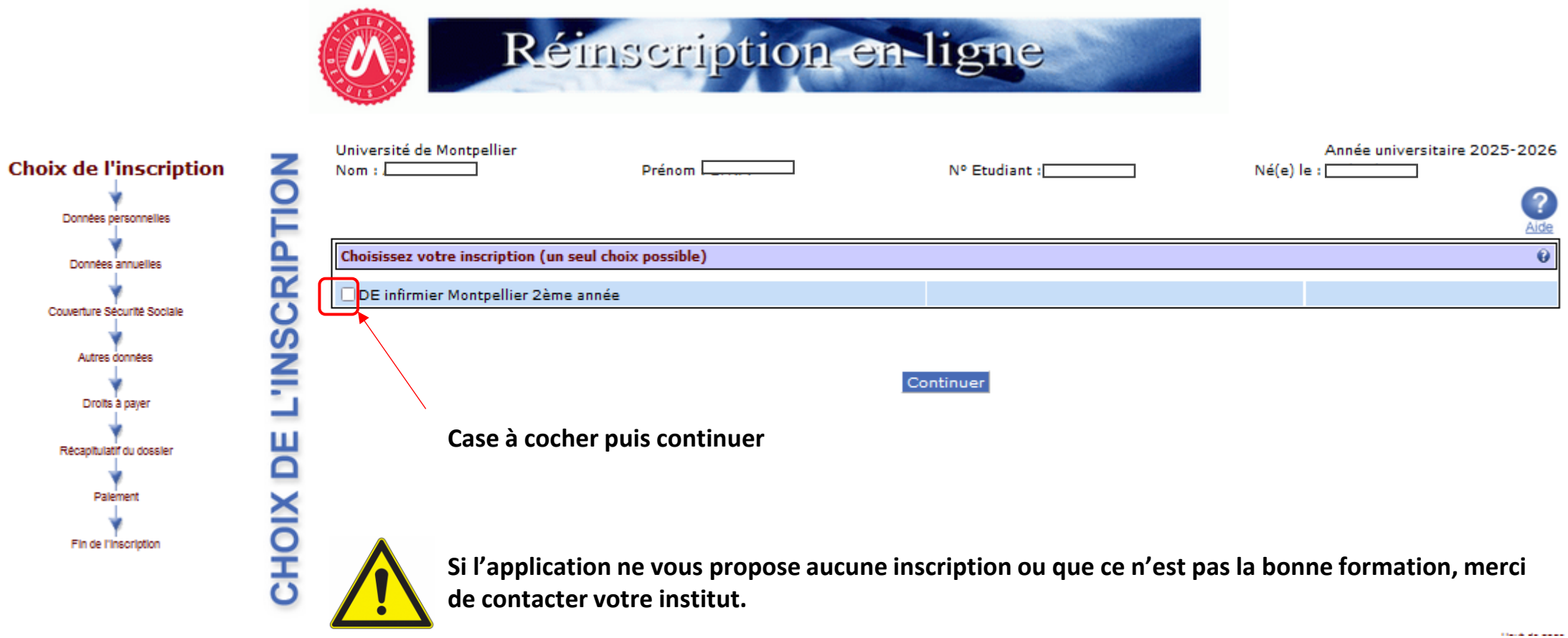

Case à cocher puis continuer

Si l'application ne vous propose aucune inscription ou que ce n'est pas la bonne formation, merci de contacter votre institut.

Choix de l'inscription

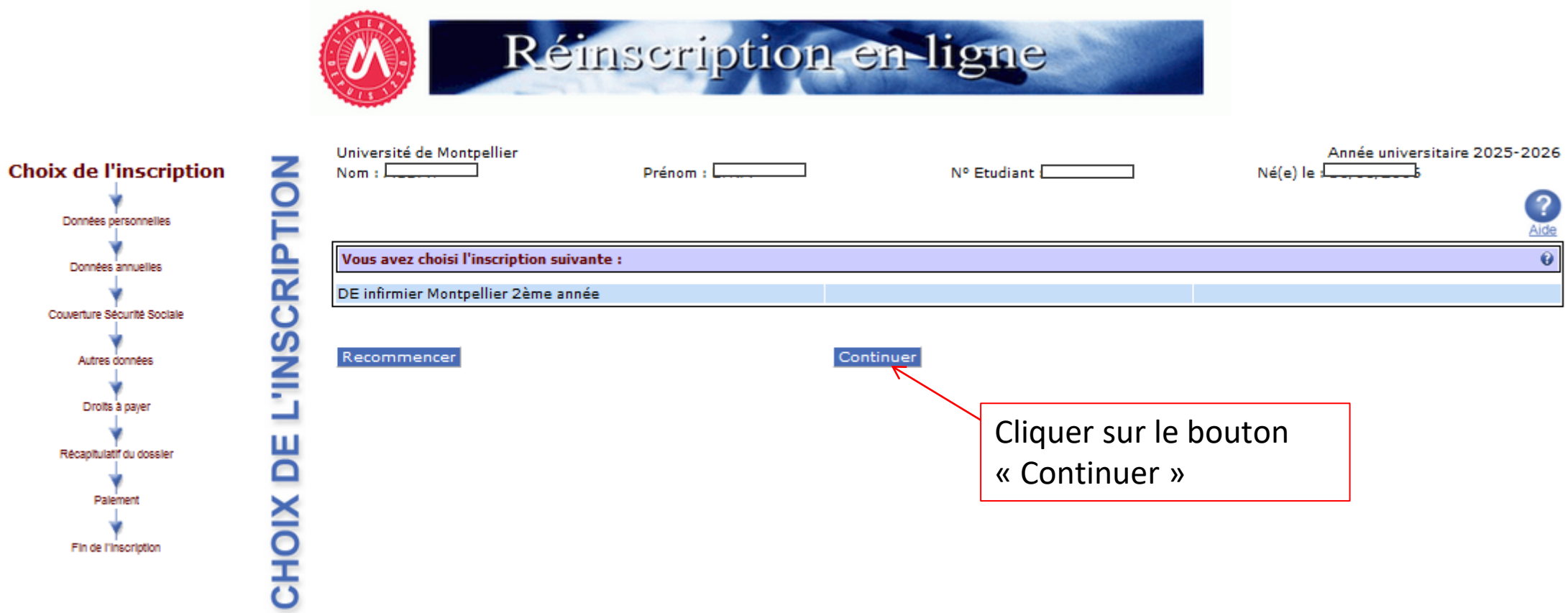

Données personnelles – avec CVEC

Champ CVEC : si vous êtes assujetti, le champ sera présent et à renseigner obligatoirement avec le numéro présent sur l'attestation

Les noms et prénoms de l'attestation CVEC doivent être identiques à votre carte Carte d'étudiant (CMS) sinon contacter votre institut

DONNEES PERSONNELLES

Université de Montpellier — Année universitaire 2025-2026

Nom : A — Prénom : — N° Etudiant : — Né(e) le :

Vos données sont pré-renseignées avec celles de votre dernière inscription.
Les rubriques marquées d'un astérisque * sont obligatoires.

Aide

Situation familiale :
Ne pas renseigner
Sélectionner la valeur « Ne pas renseigner »* : Ne pas renseigner
Veuillez préciser le nombre d'enfants (champ obsolète) :

Situation militaire :
Quelle est votre situation militaire pour l'année universitaire ?* : J'ai participé à la Journée Défense et Citoyenneté

Contribution à la Vie Étudiante (CVE) - CROUS :
Quel est le numéro CVE transmis par le CROUS ? - -

Si vous avez un handicap reconnu :
Vous souhaitez vous déclarer en situation de handicap (plus d'information dans l'aide)

Votre adresse permanente ou familiale est (veuillez signaler tout changement en cours d'année à votre scolarité) :
La saisie d'une adresse en France ou à l'étranger est obligatoire
Quel est votre téléphone ?
Quelle est votre adresse ?* : TEST
Complément commune, lieu-dit
Si adresse en France
Quel est votre code postal ? : 34080
Précisez votre commune (cliquer sur le lien) : MONTPELLIER(MONTPELLIER)
Si adresse à l'étranger
Quels sont votre code postal et votre ville ?
Quel est votre pays ?

Type d'hébergement pour la nouvelle année universitaire :
Quel est votre type d'hébergement ?* : Domicile parental

Coordonnées personnelles :
Quel est votre numéro de téléphone portable ?* : 0600000000
Quelle est votre adresse électronique **personnelle** ? : VD@TEST.FR
Ne pas saisir votre adresse mail universitaire*
Veuillez confirmer votre adresse électronique **personnelle*** : VD@TEST.FR

Vos données sont pré-renseignées avec celles de votre dernière inscription.
Les rubriques marquées d'un astérisque * sont obligatoires.

Continuer

Pas d'action

Sélectionner selon votre situation

Pas d'action

Mettre à jour votre adresse fixe

Sélectionner selon votre situation

A compléter

Données annuelles

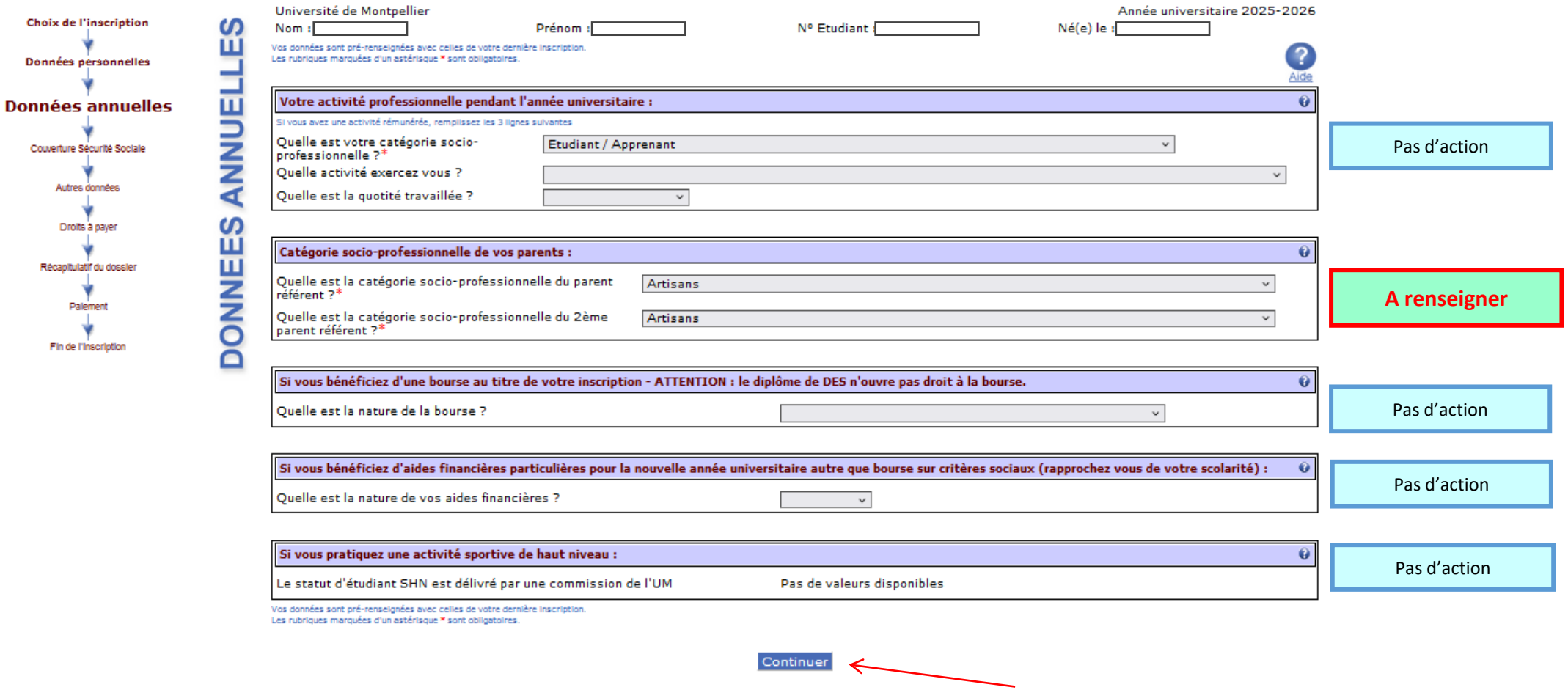

Pas d'action

A renseigner

Pas d'action

Pas d'action

Pas d'action

Données annuelles

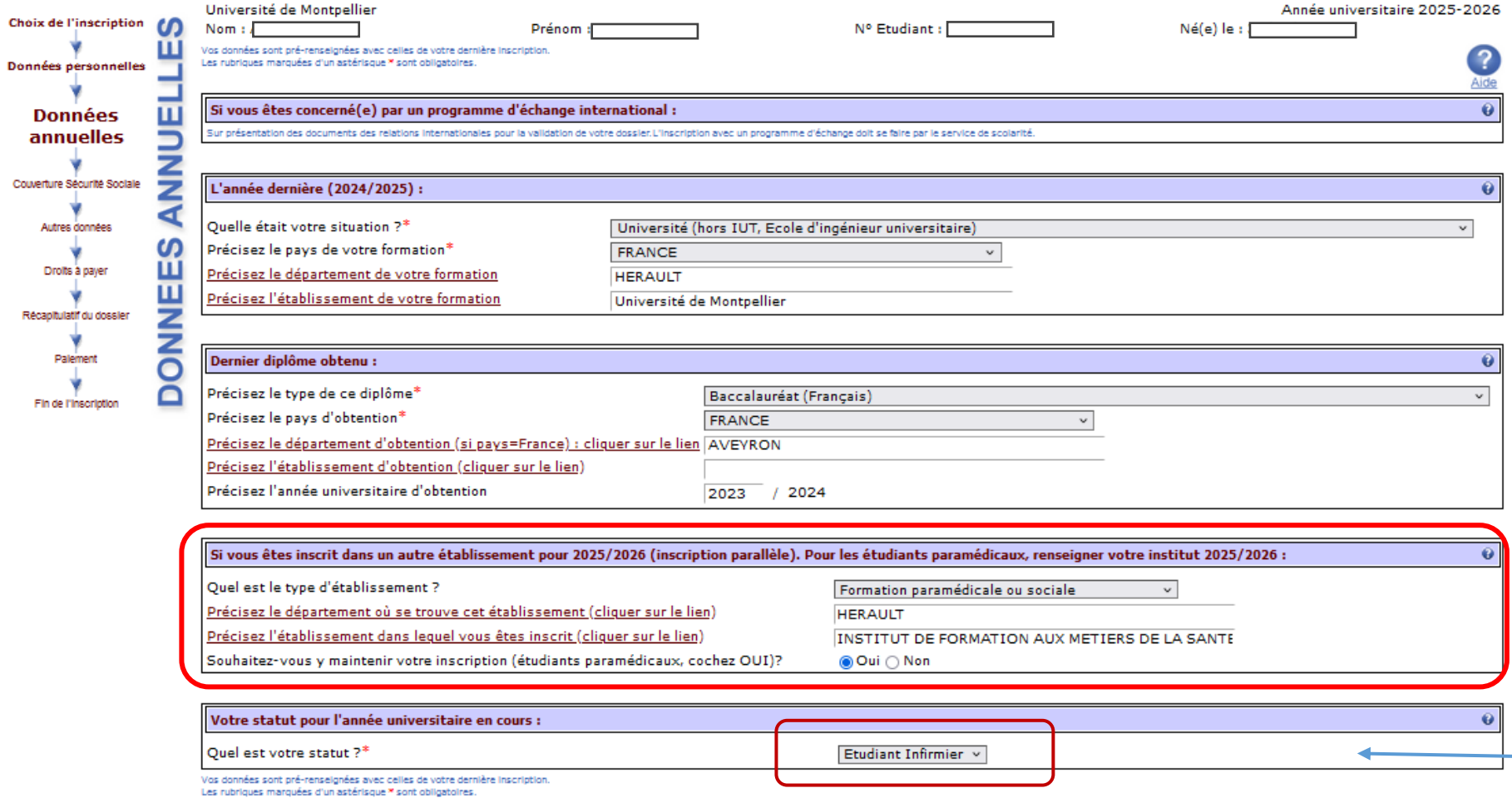

Pas d'action

Cf *

Renseigner sur ce modèle en précisant votre institut 2025-2026
Choisir OUI pour maintenir l'inscription

Menu déroulant, vérifier que le statut corresponde à votre formation sinon choisir celui correspondant (infirmier, ergo; manip radio,,,)

* Plusieurs situations possibles :

Vous étiez inscrit dans un institut paramédical en FRANCE
Choisir AUTRE ETABLISSEMENT / pays FRANCE / département de l'institut (ne pas renseigner l'établissement)

Vous étiez inscrit dans un institut paramédical à l'ETRANGER
Choisir AUTRE ETABLISSEMENT ou cursus, sélectionner le pays de formation. Ne pas renseigner l'établissement,

Vous n'étiez inscrit qu'à l'UNIVERSITE DE MONTPELLIER
Choisir UNIVERSITE , sélectionner France puis département HERAULT et l'établissement Université de Montpellier

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Montant des droits => 0€

Si un montant est demandé, ne pas poursuivre
Faire précédent et vérifier que vous avez renseigné le bon statut
Sinon contacter votre institut

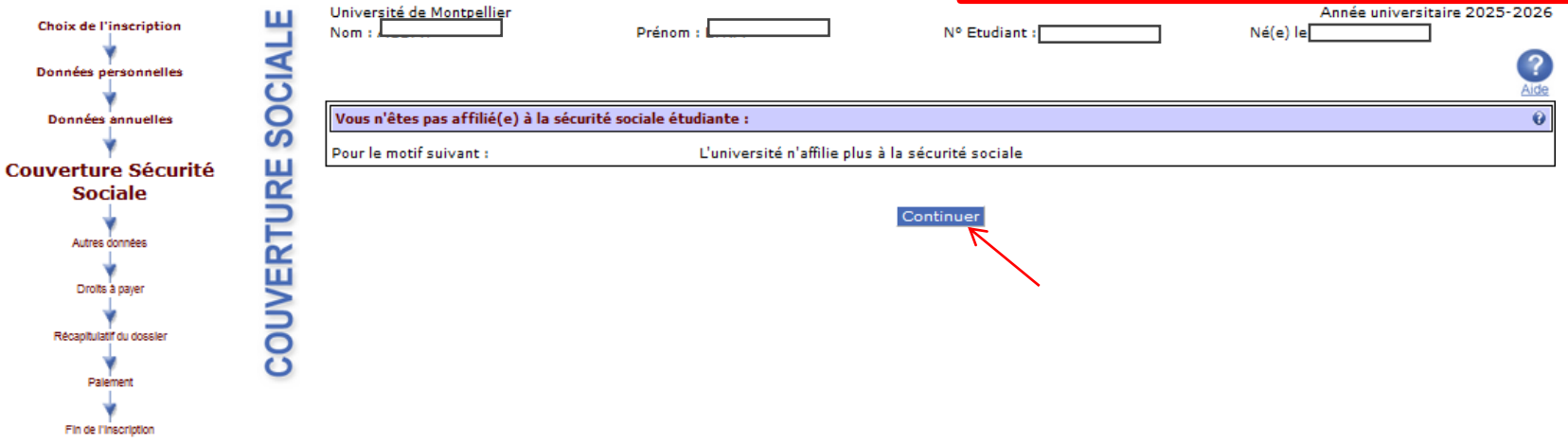

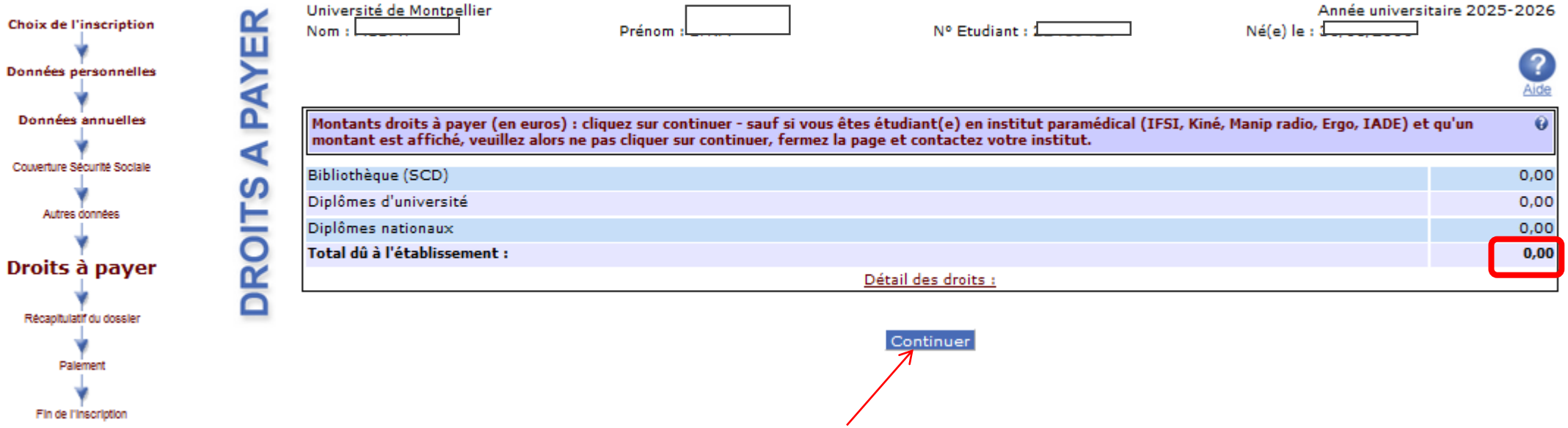

Récapitulatif du dossier

A ce stade l'inscription n'est pas encore prise en compte
Cliquer sur le bouton « Continuer pour FINALISER mon inscription»
Pour passer à l'écran suivant et terminer votre inscription

RECAPITULATIF

Université de Montpellier — Année universitaire 2025-2026

Nom : [redacted] Prénom : [redacted] N° Etudiant : [redacted] Né(e) le : [redacted]

Vous avez choisi :

Aide

Vos choix d'inscription

DE infirmier Montpellier 2ème année

Vos données personnelles

Situation familiale :	Ne pas renseigner	**Situation militaire :**	J'ai participé à la Journée Défense et Citoyenneté
Adresse fixe :	TEST 34080 MONTPELLIER		
Type d'hébergement :	Domicile parental		
Adresse annuelle :	TEST 34080		
Téléphone portable :	0600000000		
@dresse personnelle :	VD@TEST.FR		

Vos données annuelles

Votre cat. soc. prof. :	Etudiant / Apprenant		
Cat.soc.prof. du parent référent :	Artisans		
Cat.soc.prof. du 2ème parent référent :	Artisans		
Situation précédente :	Université (hors IUT, Ecole d'ingénieur universitaire)	**Etablissement :**	Université de Montpellier
Localisation :	HERAULT		
Dernier diplôme obtenu :	Baccalauréat (Français)	**Etablissement :**	
Année d'obtention :	2023 / 2024	**Localisation :**	AVEYRON
Autre établissement fréquenté :	INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE - CHRU MONTPELLIER	**Département :**	HERAULT
Type établissement :	Formation paramédicale ou sociale	**Maintien inscription :**	Parallèle

Votre couverture sociale

Vous n'êtes pas affilié(e) à la sécurité sociale étudiante
pour le motif : L'université n'affilie plus à la sécurité sociale

Montants droits à payer (en euros)

Total dû à l'établissement :	0,00

Continuer pour FINALISER mon inscription | Imprimer au format ◉ html ○ pdf

Imprimer, le récapitulatif s'ouvre dans un autre onglet.
Pdf à conserver

Récapitulatif du dossier

Exemple d'édition du récapitulatif du dossier en pdf

RECAPITULATIF

Université de Montpellier — Année universitaire 2025-2026

Nom : [redacted] Prénom : [redacted] N° Etudiant : [redacted] Né(e) le : [redacted]

Vous avez choisi :

Vos choix d'inscription
DE infirmier Montpellier 2ème année

Vos données personnelles			
Situation familiale :	Ne pas renseigner	**Situation militaire :**	J'ai participé à la Journée Défense et Citoyenneté
Adresse fixe :	TEST 34080 MONTPELLIER		
Type d'hébergement :	Domicile parental		
Adresse annuelle :	TEST 34080		
Téléphone portable :	0600000000		
@dresse personnelle :	VD@TEST.FR		

Vos données annuelles			
Votre cat. soc. prof. :	Etudiant / Apprenant		
Cat.soc.prof. du parent référent :	Artisans		
Cat.soc.prof. du 2ème parent référent :	Artisans		
Situation précédente :	Université (hors IUT, Ecole d'ingénieur universitaire)	**Etablissement :**	Université de Montpellier
Localisation :	HERAULT		
Dernier diplôme obtenu :	Baccalauréat (Français)	**Etablissement :**	
Année d'obtention :	2023 / 2024	**Localisation :**	AVEYRON
Autre établissement fréquenté :	INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE - CHRU MONTPELLIER	**Département :**	HERAULT
Type établissement :	Formation paramédicale ou sociale	**Maintien inscription :**	Parallèle

Votre couverture sociale	
Vous n'êtes pas affilié(e) à la sécurité sociale étudiante	
pour le motif :	L'université n'affilie plus à la sécurité sociale

Montants droits à payer (en euros)			
Total dû à l'établissement :	**0,00**		

Fin de l'inscription

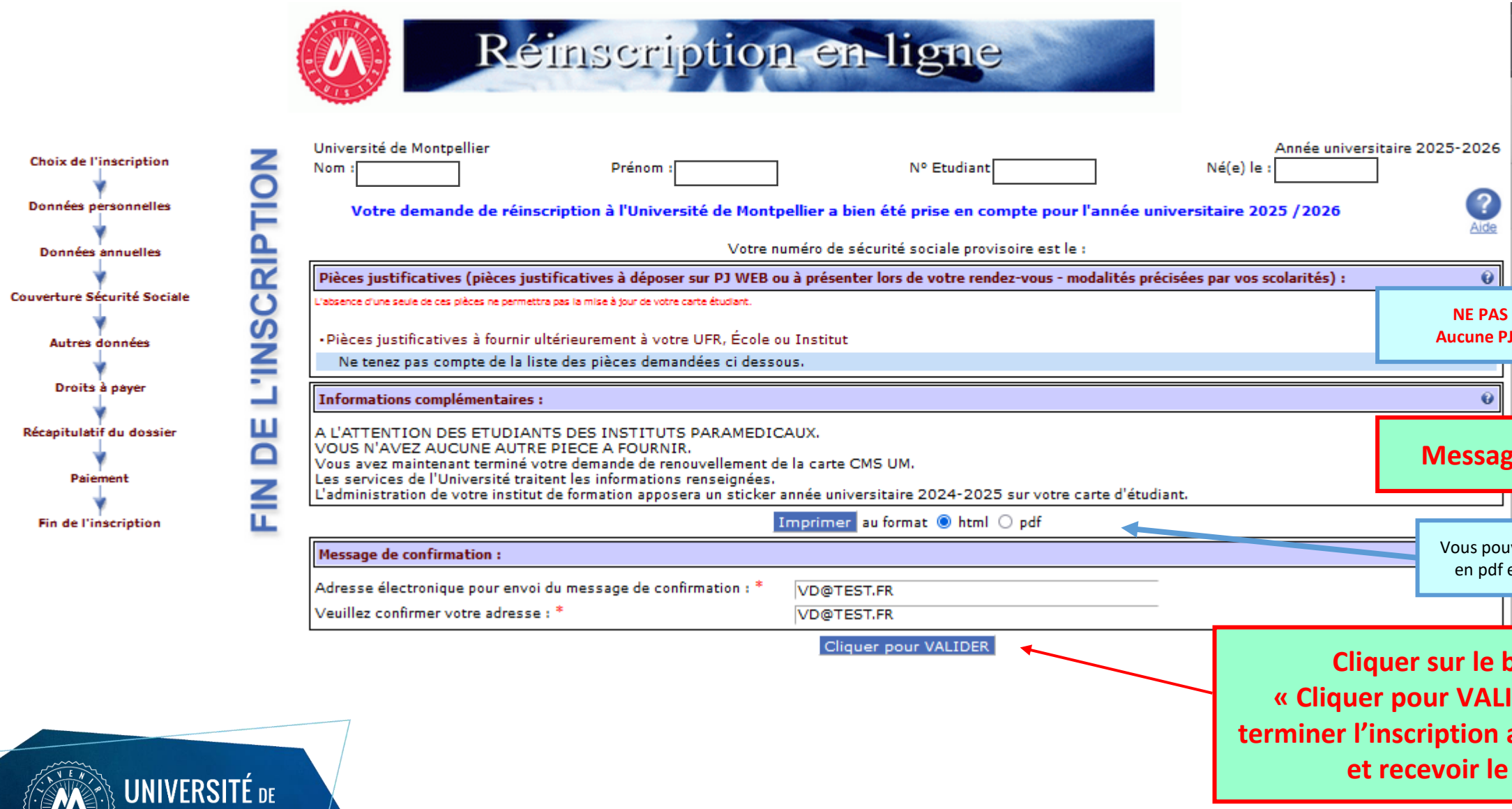

NE PAS TENIR COMPTE
Aucune PJ n'est nécessaire.

Message important

Vous pouvez garder le justificatif en pdf et le recevoir par mail

Cliquer sur le bouton « Cliquer pour VALIDER » pour terminer l'inscription administrative et recevoir le mail.

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Fin de l’inscription

Exemple d’édition de fin de l’inscription

FIN DE L'INSCRIPTION

Nom Prénom : N° Etudiant : Né(e) le :

Votre demande de réinscription à l'Université de Montpellier a bien été prise en compte pour l'année universitaire 2025 /2026

Votre numéro de sécurité sociale provisoire est le :

Pièces justificatives (pièces justificatives à déposer sur PJ WEB ou à présenter lors de votre rendez-vous - modalités précisées par vos scolarités) :

- Pièces justificatives à fournir ultérieurement à votre UFR, École ou Institut

Ne tenez pas compte de la liste des pièces demandées ci dessous.

Informations complémentaires :

A L'ATTENTION DES ETUDIANTS DES INSTITUTS PARAMEDICAUX.
VOUS N'AVEZ AUCUNE AUTRE PIECE A FOURNIR.
Vous avez maintenant terminé votre demande de renouvellement de la carte CMS UM.
Les services de l'Université traitent les informations renseignées.
L'administration de votre institut de formation apposera un sticker année universitaire 2024-2025 sur votre carte d'étudiant.

Informations concernant votre paiement :

Nous avons enregistré votre paiement de : 0,00 euros

NE pas tenir compte de la page ci-dessous

BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER.

POUR FINALISER ET VALIDER VOTRE INSCRIPTION, TRANSMETTEZ DÈS À PRÉSENT VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES VIA LA VIGNETTE « PJ WEB » DANS VOTRE ENT.

NOUVEL ARRIVANT À L'UM : VALIDEZ VOTRE COMPTE INFORMATIQUE

- Vous allez recevoir sur l'adresse mail renseignée lors de votre inscription en ligne, un lien vous permettant de valider votre compte informatique UM et vous permettra de vous connecter à votre ENT (Environnement Numérique de Travail).

ETAPE SUIVANTE: DÉPOSEZ LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION VIA LA VIGNETTE ENT PJ WEB

- Connectez-vous à votre ENT
- Allez dans l'onglet SCOLARITE pour accéder à la vignette « PJ WEB »
- Quand les pièces déposées auront été contrôlées et validées par le service inscription votre Certificat de scolarité ainsi que votre quittance des droits payés seront disponibles dans la vignette « MonDossier » de votre ENT

L'ENT vous permet d'accéder à toutes les applications utiles et nécessaires à votre scolarité :

- Consultation de votre inscription administrative
- Agenda
- Emploi du temps
- Boite mail institutionnelle
- Mon Dossier (certificat de scolarité, notes...)
- Et bien d'autres services ...

LA CARTE D'ETUDIANT OU CMS ?

Une carte d'étudiant ou un sticker année universitaire 2024-2025 vous sera délivré(e), selon les modalités prévues par votre Faculté (UFR), Ecole ou Institut.

En cas de difficulté veuillez contacter le service inscription de votre Ecole, UFR et Institut.

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Annexe 1

Procédure de changement de mot de passe

Page d'informations

Message pour les étudiants concernés par la procédure de changement de mot de passe.

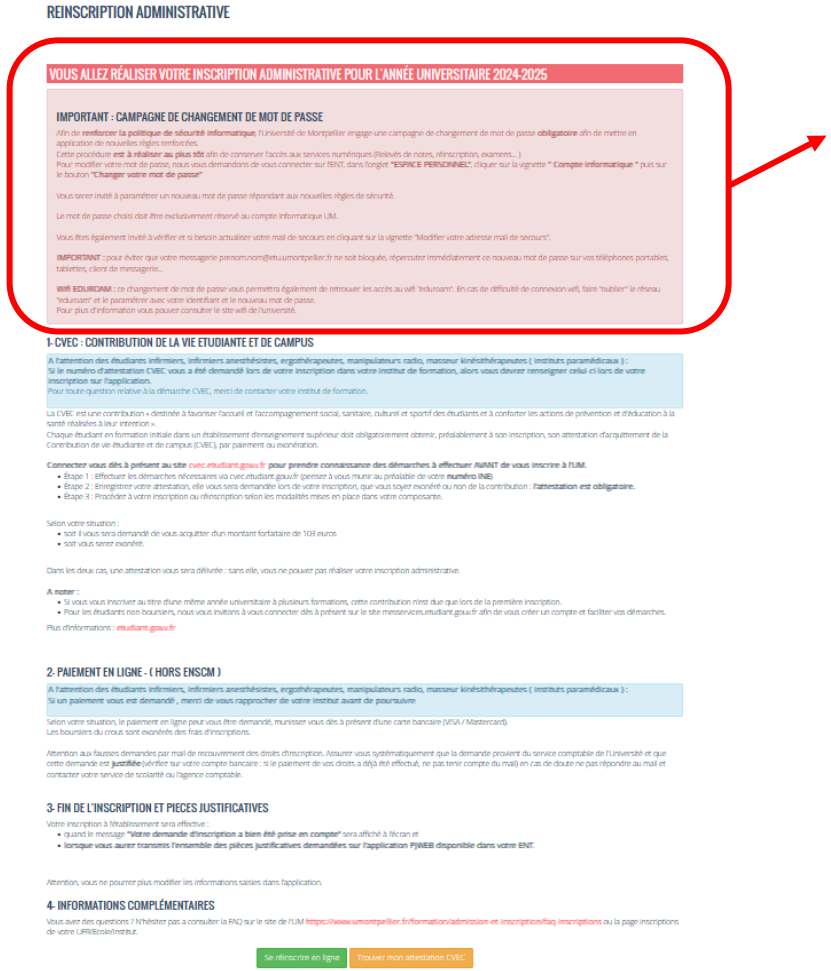

REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

VOUS ALLEZ RÉALISER VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

IMPORTANT : CAMPAGNE DE CHANGEMENT DE MOT DE PASSE

Afin de **renforcer la politique de sécurité informatique**, l'Université de Montpellier engage une campagne de changement de mot de passe **obligatoire** afin de mettre en application de nouvelles règles renforcées.
Cette procédure **est à réaliser au plus tôt** afin de conserver l'accès aux services numériques (Relevés de notes, réinscription, examens...)
Pour modifier votre mot de passe, nous vous demandons de vous connecter sur l'ENT, dans l'onglet **"ESPACE PERSONNEL"**, cliquer sur la vignette **" Compte informatique "** puis sur le bouton **"Changer votre mot de passe"**

Vous serez invité à paramétrer un nouveau mot de passe répondant aux nouvelles règles de sécurité.

Le mot de passe choisi doit être exclusivement réservé au compte informatique UM.

Vous êtes également invité à vérifier et si besoin actualiser votre mail de secours en cliquant sur la vignette "Modifier votre adresse mail de secours".

IMPORTANT : pour éviter que votre messagerie prenom.nom@etu.umontpellier.fr ne soit bloquée, répercuter immédiatement ce nouveau mot de passe sur vos téléphones portables, tablettes, client de messagerie...

Wifi EDUROAM : ce changement de mot de passe vous permettra également de retrouver les accès au wifi "eduroam". En cas de difficulté de connexion wifi, faire "oublier" le réseau "eduroam" et le paramétrer avec votre identifiant et le nouveau mot de passe.
Pour plus d'information vous pouvez consulter le site wifi de l'université.

1- CVEC : CONTRIBUTION DE LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

A l'attention des étudiants infirmiers, infirmiers anesthésistes, ergothérapeutes, manipulateurs radio, masseur kinésithérapeutes (instituts paramédicaux) :
Si le numéro d'attestation CVEC vous a été demandé lors de votre inscription dans votre institut de formation, alors vous devrez renseigner celui ci lors de votre inscription sur l'application.
Pour toute question relative à la démarche CVEC, merci de contacter votre institut de formation.

La CVEC est une contribution « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».
Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

Connecter vous dès à présent au site cvec.etudiant.gouv.fr pour prendre connaissance des démarches à effectuer AVANT de vous inscrire à l'UM.
- Étape 1 : Effectuer les démarches nécessaires via cvec.etudiant.gouv.fr (penser à vous munir au préalable de votre **numéro INE**)
- Étape 2 : Enregistrer votre attestation, elle vous sera demandée lors de votre inscription, que vous soyez exonéré ou non de la contribution : **l'attestation est obligatoire.**
- Étape 3 : Procéder à votre inscription ou réinscription selon les modalités mises en place dans votre composante.

Selon votre situation :
- soit il vous sera demandé de vous acquitter d'un montant forfaitaire de 108 euros
- soit vous serez exonéré.

Dans les deux cas, une attestation vous sera délivrée : sans elle, vous ne pouvez pas réaliser votre inscription administrative.

A noter :
- Si vous vous inscrivez au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, cette contribution n'est due que lors de la première inscription.
- Pour les étudiants non boursiers, nous vous invitons à vous connecter dès à présent sur le site messervices.etudiant.gouv.fr afin de vous créer un compte et faciliter vos démarches.

Plus d'informations : etudiant.gouv.fr

2- PAIEMENT EN LIGNE - (HORS ENSCM)

A l'attention des étudiants infirmiers, infirmiers anesthésistes, ergothérapeutes, manipulateurs radio, masseur kinésithérapeutes (instituts paramédicaux) :
Si un paiement vous est demandé , merci de vous rapprocher de votre institut avant de poursuivre

Selon votre situation, le paiement en ligne peut vous être demandé, munissez vous dès à présent d'une carte bancaire (VISA / Mastercard).
Les boursiers du crous sont exonérés des frais d'inscriptions.

Attention aux fausses demandes par mail de recouvrement des droits d'inscription. Assurez vous systématiquement que la demande provient du service comptable de l'Université et que cette demande est **justifiée** (vérifier sur votre compte bancaire : si le paiement de vos droits a déjà été effectué, ne pas tenir compte du mail) en cas de doute ne pas répondre au mail et contacter votre service de scolarité ou l'agence comptable.

3- FIN DE L'INSCRIPTION ET PIECES JUSTIFICATIVES

Votre inscription à l'établissement sera effective :
- quand le message **"Votre demande d'inscription a bien été prise en compte"** sera affiché à l'écran et
- **lorsque vous aurez transmis l'ensemble des pièces justificatives demandées sur l'application PJWEB disponible dans votre ENT.**

Attention, vous ne pourrez plus modifier les informations saisies dans l'application.

4- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous avez des questions ? N'hésiter pas à consulter la FAQ sur le site de l'UM https://www.umontpellier.fr/formation/admission-et-inscription/faq-inscriptions ou la page inscriptions de votre UFR/Ecole/Institut.

Se réinscrire en ligne | Trouver mon attestation CVEC

VOUS ALLEZ RÉALISER VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

IMPORTANT : CAMPAGNE DE CHANGEMENT DE MOT DE PASSE

Afin de **renforcer la politique de sécurité informatique**, l'Université de Montpellier engage une campagne de changement de mot de passe **obligatoire** afin de mettre en application de nouvelles règles renforcées.
Cette procédure **est à réaliser au plus tôt** afin de conserver l'accès aux services numériques (Relevés de notes, réinscription, examens...)
Pour modifier votre mot de passe, nous vous demandons de vous connecter sur l'ENT, dans l'onglet **"ESPACE PERSONNEL"**, cliquer sur la vignette **" Compte informatique "** puis sur le bouton **"Changer votre mot de passe"**

Vous serez invité à paramétrer un nouveau mot de passe répondant aux nouvelles règles de sécurité.

Le mot de passe choisi doit être exclusivement réservé au compte informatique UM.

Vous êtes également invité à vérifier et si besoin actualiser votre mail de secours en cliquant sur la vignette "Modifier votre adresse mail de secours".

IMPORTANT : pour éviter que votre messagerie prenom.nom@etu.umontpellier.fr ne soit bloquée, répercuter immédiatement ce nouveau mot de passe sur vos téléphones portables, tablettes, client de messagerie...

Wifi EDUROAM : ce changement de mot de passe vous permettra également de retrouver les accès au wifi "eduroam". En cas de difficulté de connexion wifi, faire "oublier" le réseau "eduroam" et le paramétrer avec votre identifiant et le nouveau mot de passe.
Pour plus d'information vous pouvez consulter le site wifi de l'université.

Campagne de modification de mot de passe ENT

Afin de renforcer la politique de sécurité informatique, l'Université de Montpellier engage une campagne de changement de mot de passe obligatoire chaque année afin de mettre en application de nouvelles règles renforcées.

Pour les étudiants qui n'ont à ce jour pas modifié leur mot de passe, ils n'ont désormais accès qu'à deux vignettes :

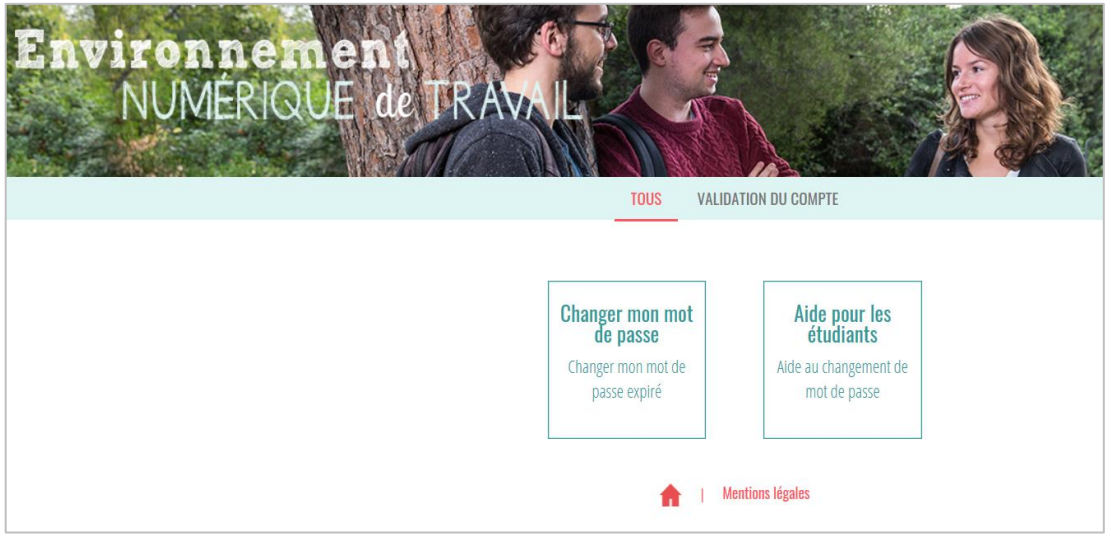

Campagne de modification de mot de passe ENT

Vignette « Aide pour les étudiants » :
Afin de renforcer la politique de sécurité des mots de passe, l'Université de Montpellier engage chaque année une campagne de changement de mot de passe généralisée afin de mettre en application de nouvelles règles renforcées.

"PROCÉDURE CHANGEMENT MOT DE PASSE" :

- Ouvrez un navigateur et connectez vous à l'ENT
- Cliquez sur l'unique vignette "Changer mon mot de passe" : cela déclenchera l'envoi d'un mail sur votre adresse mail de secours avec un lien pour changer votre mot de passe.
- Une fois le mot de passe changé , déconnectez vous de l'application et redémarrez votre navigateur pour que le nouveau mot de passe soit pris en compte à votre prochaine connexion

IMPORTANT : pour éviter que votre compte soit bloqué, répercutez immédiatement ce nouveau mot de passe sur vos téléphones portables, tablettes, client de messagerie (Thunderbird, Gmail …).

Vous avez bien une adresse mail de secours paramétrée (qui semble valide) , vous pouvez donc suivre cette procédure.

Si vous rencontrez un problème, merci de faire un ticket dans le centre de service via la procédure associé lors du changement de mot de passe